

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
du Languedoc**

**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL 2014**



SOMMAIRE

- 1) - Rapport semestriel d'activité
- 2) - Comptes consolidés intermédiaires résumés
- 3) - Déclaration des personnes physiques
- 4) - Rapport des commissaires aux comptes



Le bon sens a de l'avenir →

Rapport Semestriel d'Activité

30 juin 2014

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit 492 826 417 RCS Montpellier

Siège social : avenue de Montpelliéret – MAURIN 34977 LATTES Cedex

Société de Courtage d'Assurance immatriculée sous le numéro ORIAS 07 025 828

Téléphone : 04 27 84 15 00 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe) Adresse internet : www.ca-languedoc.com

Rapport semestriel d'activité

I Rapport d'Activité

1. Présentation des Etats Financiers	1
1.1 Changement de principes et méthodes comptables	1
1.2 Evolution du périmètre de consolidation	1
2. Résultats Consolidés	2
2.1 Environnement économique et financier	2
2.2 Résultats consolidés	3
3. Structure Financière	3
3.1 Les Fonds Propres	3
3.2 Les parties liées	4

II Gestion des Risques

1. Risques de crédit	4
1.1 Principales évolutions en termes d'objectifs et politique	4
1.2 Principales évolutions en matière de gestion du risque de crédit	4
1.3 Exposition	10
1.4 Risque pays	13
2. Risques de marché	13
2.1 Objectifs et politique	13
2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés	14
2.3 Exposition : activités de marché (Value at Risk)	16
2.4 Risque Action	16
2.5 La gestion du bilan – Les risques financiers structurels	17
2.6 Le risque de taux d'intérêt global	17
2.7 Le risque de change	21
2.8 Les risques de liquidité et de financement	21
2.9 Politique de couverture	24
3. Risques opérationnels	24
3.1 Description et Définition	24
3.2 Principales évolutions	25
4. Risques de non conformité	25
4.1 La prévention	25
4.2 Principales évolutions	25
5. Risques juridiques	26

I Rapport d'Activité

1. Présentation des Etats Financiers

1.1 Changement de principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole du Languedoc au 30 juin 2014 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2013 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice.

Celles-ci portent principalement sur les normes de consolidation IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, qui sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

L'application des nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact sur le résultat et les capitaux propres de la Caisse régionale.

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 seront communiquées au 31 décembre 2014.

Le détail des changements de principes et méthodes comptables applicables dans le groupe figure en point 1 des notes annexes aux Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale.

1.2 Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est resté inchangé par rapport au 31 décembre 2013.

2. Résultats Consolidés

2.1 Environnement économique et financier

	31/12/2013	31/03/2014	30/06/2014	Delta T-1	Delta 31/12
CAC40	4 296	4 392	4 423	+0,7%	+3,0%
TEC 10	2,5	2,02	1,61	-0,41	-0,89
Swap 10 ans	2,03	1,66	1,32	-0,34	-0,71
€3M	0,29	0,31	0,21	-0,10	-0,30

En raison de la faible croissance de la zone euro et d'un risque fort de désinflation, la BCE a baissé ses taux directeurs le 5 juin 2014: le taux de refinancement est passé à 0,15% (vs 0,25%), la facilité de prêt marginal à 0,40% (vs 0,75%) et la facilité de dépôt à -0,10% (vs 0%), ce qui est une première pour une banque centrale de cette envergure.

En passant la facilité de dépôt en taux négatif, l'objectif affiché de la BCE est d'inciter les banques qui ont des réserves excédentaires de cash (essentiellement en Europe du Nord) à les utiliser pour le financement de l'économie, au lieu de les stocker auprès de la BCE.

Les principales mesures annoncées qui accompagnent cette baisse ont aussi pour but d'impacter l'économie réelle :

- TLTRO (Targeted Long-Term Refinancing Operations) pour un montant pouvant atteindre 1000 Mds EUR mentionné par Mario Draghi, opérations de refinancement ciblées à échéance 2018 accompagnées d'un contrôle de leur utilisation pour l'octroi de crédit aux entreprises
- abandon de la stérilisation d'achat de la dette SMP (Securities Markets Program, soit programme d'achat d'obligations souveraines sur le marché secondaire). La stérilisation avait pour but de neutraliser l'effet des achats en reprenant la liquidité correspondante.
- maintien des opérations de refinancement à taux fixe et en quantité illimitée jusqu'à fin 2016 (« full allotment »)
- intensification du travail préparatoire sur les achats d'ABS (Asset Backed Securities, actifs adossés à des crédits)

Côté statistiques, la BCE a revu ses prévisions de croissance à 1% pour la zone Euro en 2014 (vs 1,2% en mars) et 1,7% en 2015 (vs 1,5%), et d'inflation à 0,7% en 2014 (vs 1%) et 1,3% en 2015 (vs 1,4%).

La croissance devrait rester molle en Europe alors que le FMI a revu sa prévision de croissance aux Etats-Unis pour cette année à 2 % contre 2,8 % prévus jusque-là, et qu'il maintient en revanche sa prévision pour 2015 à 3 %.

Dans son rapport annuel sur le pays, le FMI note l'actuel «rebond significatif» de l'économie américaine mais juge toutefois qu'il ne suffira pas à compenser la «perte d'élan» du premier trimestre liée à un hiver rigoureux et une demande mondiale plus faible.

Pour les pays émergents, la croissance ne sera pas aussi florissante que prévu. D'après les nouvelles prévisions publiées par la Banque mondiale, le Produit intérieur brut (PIB) des pays émergents, Brésil en tête, devrait progresser de 4,8% cette année, marquant un net repli par rapport aux 5,3% prévus en janvier et une stagnation par rapport aux deux années précédentes.

2.2 Résultats consolidés

Le Crédit Agricole du Languedoc poursuit ses actions au service de l'accompagnement de tous ses clients et prospects de son territoire. Près de 20 000 nouveaux clients l'ont ainsi rejoint au 1^{er} semestre 2014.

La Caisse Régionale maintient son implication au service de l'économie régionale, avec 1,05 Md€ de nouveaux crédits débloqués au 1^{er} semestre 2014, en progression soutenue : + 14% par rapport au 1^{er} semestre 2013. La distribution des financements à l'habitat reste dynamique (+ 26%), et le crédit à la consommation connaît une reprise récente (+ 21%). Les encours de crédits de la Caisse Régionale s'établissent à 16,8 Md€, avec une part de marché de 35,3% (à fin mai 2014).

Les encours de collecte gérés par la Caisse Régionale s'élèvent à 23,5 Md€, en progression de 1,1 % sur un an. Cette progression est portée par les dépôts à vue clientèle (+9,5%), par une collecte soutenue sur les livrets (+5,4%) notamment les livrets Sociétaires et sur les PEL (+5,2%). Les encours d'assurance-vie sont aussi en croissance de +3,9%. La part de marché collecte bilan progresse à 30,6% à fin mai 2014.

En matière d'assurances, les clients ont souscrit plus de 35 000 nouveaux contrats au 1^{er} semestre 2014. Le portefeuille de contrats d'assurances des biens affiche ainsi une progression de +3,6% depuis le 31/12/2013 et le portefeuille de contrats d'assurances des personnes une progression de +0,7%.

Au 30 juin 2014, le Produit Net Bancaire consolidé atteint 315,0 M€, en repli de 0,1% par rapport au 30/06/2013, en ligne avec les prévisions.

Le PNB enregistre au 2^{ème} trimestre le versement du dividende de Crédit Agricole S.A. mais subit le recul de la marge d'intermédiation dans un contexte de taux de marché historiquement bas et de vive pression concurrentielle sur les produits d'épargne.

La stabilité des charges de fonctionnement à 143,7 M€, soit -0,3% par rapport au 30/06/2013, permet de dégager un Résultat Brut d'Exploitation de 171,3 M€ (stable). Le coefficient d'exploitation à 46% s'affiche parmi les meilleurs des Caisses Régionales et traduit la bonne maîtrise des moyens alloués.

Le taux de créances douteuses et litigieuses s'affiche à 4,41% dans un environnement économique qui reste difficile. La Caisse Régionale maintient son effort de provisionnement, avec un niveau de couverture de ces créances à 82%. Le coût du risque ressort à 29,4 M€, en diminution de 15,2% par rapport au 30 juin 2013.

Après comptabilisation d'une charge fiscale de 41,5 M€, le résultat net des comptes consolidés de la Caisse régionale s'établit à 100,5 M€ (+11,1%).

3. Structure Financière

3.1 Les Fonds Propres

Les capitaux propres sont présentés en point 5-13 des comptes consolidés intermédiaires résumés ; leur évolution est présentée dans le tableau de variation des capitaux propres.

3.2 Les parties liées

Les informations concernant les principales transactions entre les parties liées sont présentées en note 2.3 des « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires ».

II Gestion des Risques

1. Risques de crédit

Le risque de crédit ou de contrepartie est le risque de pertes lié à la défaillance d'une contrepartie qui n'est pas en mesure d'honorer sa créance vis-à-vis de la Caisse régionale dans un délai imparti.

1.1 Principales évolutions en termes d'objectifs et politique

L'activité de crédit est encadrée par la politique crédit mise à jour chaque année et validée en conseil d'administration. Elle est établie par la Direction Développement Crédit en concertation avec les Directions concernées et le Contrôle Central des Risques sous le contrôle du Responsable des Risques et Contrôle Permanent (RCPR).

La politique crédit intègre des règles générales relatives notamment à la territorialité, à la politique de traitement du risque, au schéma délégataire et à la politique de garantie. Elle est complétée de politiques sectorielles spécifiques aux marchés. Y sont également présentés le dispositif de contrôle et les limites d'intervention réglementaires et opérationnelles.

L'année 2014 s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec une volonté affirmée d'utiliser les notes Bâle II pour piloter le risque de crédit. La politique crédit, le système de délégations comme les ciblage de dossiers présentés dans les différents comités risque sont désormais fondés sur ces paramètres.

1.2 Principales évolutions en matière de gestion du risque de crédit

1.2.1 Principes généraux de prise de risque

Le dispositif d'analyse et de prise de risque s'articule autour de :

- règles de décisions d'octroi assurant que tout dossier significatif soit présenté devant le comité d'escompte régional voir le conseil d'administration de la Caisse Régionale.
- Contrôles permanents de 1^{er} degré (en agence), 2^{ème} degré niveau 1 (dans les services opérationnels du siège) et 2^{ème} degré niveau 2 par les unités dédiées au contrôle au niveau du siège. L'ensemble de ces informations est consolidé par le contrôle permanent et fait l'objet d'une présentation en comité de contrôle interne.

Le schéma délégataire détermine le niveau de la décision d'octroi suivant la notion d'encours liés qui est directement associée à la notion de Groupe de Risque, et selon des

seuils dépendant du marché et de la notation interne (ainsi que certains critères spécifiques d'exclusion ou d'aide à la décision). Ces niveaux sont rattachés à des métiers ou des instances décisionnelles. Les dossiers ne relevant pas d'un niveau de décision délégué à l'agence gestionnaire bénéficient, de fait, d'une seconde analyse.

Le dispositif « d'avis risque indépendant » est en place à la Caisse Régionale. Son adaptation régulière, notamment pour prendre en compte les évolutions réglementaires ou les directives de l'inspection générale, contribue à renforcer la sécurité du système.

1.2.2 Méthodologie et Systèmes de mesure

A) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire (ACPR aujourd'hui) a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses Régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit pour la banque de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le comité des normes et méthodologies présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation automatique du risque. Dans ce contexte, à l'issue de l'exercice annuel de backtesting, le modèle LUC a fait l'objet d'un recalibrage en mai 2014 (probabilités de défaut, grade unique retenu pour le « credit conversion factor » et la LGD).

Sur le périmètre de la clientèle des réseaux spécialisés, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Contrairement à la banque de détail, cette notation Entreprises est réalisée par le gestionnaire.

La fiabilisation des notations fait l'objet d'un process complet comprenant la validation à chaque nouvelle notation ou demande de financement et l'intégration dans le process de contrôle permanent. Une procédure de validation indépendante de la notation a également été définie.

En 2014, le modèle de notation Entreprise a été validé par l'ACPR. Des pistes d'amélioration à planifier dès le second semestre 2014 ont néanmoins été mises en évidence par le régulateur tant sur le modèle lui-même que sur l'usage fait en Caisse Régionale.

B) Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions, dénommée encours liés, au titre du risque de crédit intègre l'ensemble des engagements tirés et des engagements confirmés non utilisés. Les travaux de rapprochement Comptabilité-Risques permettent de sécuriser la complétude des données Risques.

Par ailleurs, les modèles internes d'évaluation du risque clients mettent à disposition, au-delà des montants de bilan et hors bilan, les données Bale II d'exposition au moment du défaut et de perte attendue.

1.2.3 Dispositif de surveillance

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale d'Avril 2014 a validé l'actualisation du dispositif de surveillance 2014 qui lui permet de suivre et contrôler l'évolution de ses encours crédit.

A) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées.

- Des limites réglementaires :

La Caisse Régionale répond strictement aux règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (cf règlement CBF 93-05 du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des Grands Risques).

Elle respecte ainsi le seuil de 25% de fonds propres que ne doivent pas dépasser les engagements d'un seul bénéficiaire.

La Caisse Régionale procède également aux déclarations périodiques à Crédit Agricole S.A. à destination de l'ACPR : trimestriellement les 20 plus « grands risques » au format CRD4 depuis l'arrêté de mars 2014, et annuellement la liste des 20 plus grands groupes en termes d'engagements nets pondérés (division des risques).

- Des limites d'encours par contrepartie :

En complément des règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière la Caisse régionale s'est fixée des règles internes plus contraignantes qui ont vocation à sécuriser les équilibres fondamentaux en cas de défaillance des emprunteurs et à assurer un suivi strict des encours importants de la Caisse Régionale.

La Caisse du Languedoc a maintenu la fixation des règles internes suivantes pour 2014 :

Des limites d'encours par contrepartie fonction des fonds propres ou du résultat net et différenciées par marché.

	% FP (2046M)	% RN (153M€)	Limites 2014
COL. Locales	10% → 204,6M€	50% → 77M€	77M€
ENT/PIM	2% → 4,9M€	20% → 31M€	31M€
ENR ¹	2.5% → 51,15M€	33% → 50,5M€	5M€ Corporate 45M€ Projets
PART/AGRI/POR/COOP	1% → 20,5M€	10% → 15M€	15M€

¹ En 2014, un plafond spécifique pour les ENR a été défini distinguant les encours projets des encours Corporate.

Tout nouveau financement concernant les contreparties dont les encours liés sont supérieurs aux seuils ci-dessus relèvent d'une décision en Conseil d'Administration après avis en Comité d'Escompte Régional.

Ce dispositif de limites est complété par la recherche d'un partage des encours par contrepartie au-delà d'un seuil d'encours risques liés défini par marché.

- Un suivi des risques significatifs qualifiés à partir de la notation BALE II.

Les contreparties dont les encours sont supérieurs aux seuils suivants font l'objet d'une information annuelle en Comité d'Escompte Départemental ou Régional.

	Seuil Probabilité de défaut <5%	Seuil Probabilité de défaut ≥5%
Collectivités Locales	16 M€	Quel que soit le montant
Entreprises/SEM et Promotion Immobilière	8 M€	4 M€
Coopératives	4 M€	2 M€
Agriculteurs, Professionnels et Particuliers	4 M€	2 M€

Par ailleurs, le risque de concentration est également suivi dans le cadre du volet quantitatif du Pilier 2 Bâle II. Actuellement, la concentration individuelle est inférieure à la moyenne des caisses régionales du Groupe.

- Des seuils de production annuelle

Ils permettent de suivre le niveau de distribution des crédits sur des activités ou des contreparties jugées sensibles par la CR.

→ 4 secteurs d'activité font l'objet de seuils annuels de distribution :

- la promotion immobilière : 10 % des fonds propres.
- les crédits syndiqués : 5 % des fonds propres,
- la prescription immobilière commissionnée : 20% de la production annuelle Habitat
- le financement des énergies renouvelables (y compris lettres d'engagement): 5 % des fonds propres.

Une information semestrielle est faite en Conseil d'Administration.

A fin mai 2014, un dépassement a été observé sur la production de la prescription immobilière en pourcentage de la production totale habitat qui reste pour autant largement inférieure en volume au montant initialement prévu.

- Une couverture FONCARIS

Pour mémoire, en complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse Régionale a opté à partir de mars 2013 et pour 3 ans, pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 25 M€ d'encours en risques liés.

A noter que cette couverture s'applique à toutes les contreparties de droit privé hors : Collectivités Publiques, SEM, SA HLM ; organismes de 1% logement ; Etablissements de crédit, promoteurs immobiliers.

B) Processus de surveillance du risque sectoriel et géographique

Dans le cadre de la revue annuelle filière, au premier semestre 2014, l'ensemble des filières économiques sur lesquelles intervient la Caisse Régionale a été analysé. Le marché de l'immobilier dont la prescription immobilière, mais également les pharmacies ont fait l'objet d'analyses plus détaillées.

Enfin, le risque de concentration géo-sectorielle est également suivi dans le cadre du volet quantitatif du Pilier 2 Bâle II. Actuellement, la concentration est proche de la moyenne des Caisses Régionales.

C) processus de revue de portefeuille et de suivi du risque de contrepartie

Le suivi du risque s'articule autour de différents reportings au niveau siège et de la détection des situations à risque à partir d'outils spécialisés au niveau réseau et siège.

En terme de reportings, le risque de crédit est mesuré au regard des paramètres Bâle II :

- o Au niveau du Groupe, un tableau de bord trimestriel présente les indicateurs usuels : taux de défaut, taux de sensible, emplois pondérés rapportés à l'exposition au défaut (EAD) et perte attendue rapportée à l'exposition au défaut. Ils permettent dès lors de se positionner par rapport à la Caisse Cumul et de suivre l'évolution de la qualité du portefeuille crédit dans le temps.
- o Au niveau de la Caisse Régionale, un point risque est présenté mensuellement en Comité de Direction. L'évolution de l'EAD totale, l'EAD en défaut, la part en risque fort est décliné de niveau Caisse Régionale et par marché. Un focus sur la qualité de la production (Habitat, Professionnelle, Crédit Consommation) est également intégré. Trimestriellement le tableau de bord décrit au-dessus complète la présentation usuelle.

Enfin, le tableau de bord des risques Bâle II mis à disposition du Comité de Direction permet notamment le suivi de la qualité de la production mensuelle, au niveau Caisse Régionale et agence.

En termes d'outils de détection du risque :

La Caisse Régionale utilise divers outils de détection du risque adaptés à chaque niveau de traitement du risque. Ces outils permettent selon des fréquences quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles, le signalement aux agences du risque né, son traitement et la traçabilité des actions entreprises.

Parallèlement, en terme d'objectifs risque à suivre au niveau du réseau, la Caisse Régionale a complété les éléments jusqu'ici comptables (basés sur le nombre de jours de retard ou de débit/dépassement) par des métriques bâloises telles que :

- o l'accroissement sur l'année de risque avéré
- o la part d'encours crédit en risque fort.

Le suivi de ces risques en deuxième degré – deuxième niveau par le contrôle central des risques s'articule autour de l'exploitation des informations en sortie des outils de notation Bâle II et de rapprochement comptabilité – risques (évolution de la qualité du portefeuille, encours en défaut, perte attendue...). Ces traitements permettent également de sélectionner des dossiers devant faire l'objet d'une présentation lors des comités « risque ».

Fonctionnement des comités et suivi des risques de crédit :

Le suivi des risques de crédit est organisé autour des comités mensuels suivants :

- o Le Comité Risque (CRI) de niveau Direction Générale adresse l'ensemble des thématiques risques et les dossiers clients les plus pondéreux
- o Le Comité des engagements analyse les dossiers à risque potentiel (basé sur des dégradations de note) sur le réseau de proximité
- o Le CORENT présente les dossiers risqués ciblés à dire d'expert ou selon la notation Bâle II pour les Entreprises et les Collectivités Publiques (en fonction de l'actualité sur le marché)
- o Le CORPIM a un fonctionnement similaire pour la Promotion Immobilière
- o Le Comité Recouvrement (COREC) statue sur les dossiers en recouvrement amiable ou contentieux
- o Enfin, lors de la réunion risque CDL, les différents marchés présentent la gestion du risque né sur les dossiers les plus pondéreux

Au-delà des revues de portefeuille réalisées dans le cadre des comités usuels, le premier semestre 2014 a été cadencé par la revue des actifs bancaires réalisée par la Banque Centrale Européenne (BCE). Cet audit d'une ampleur exceptionnelle mené sur l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, au même titre que 12 autres Groupes bancaires sur le territoire national, s'est articulé à la Caisse Régionale autour de deux volets :

- o Mettre en place des contrôles sur les créances restructurées en distinguant les restructurations pour risque dans un contexte de défaut des créances « forbearance » i.e. réalisées dans un contexte où la créance est saine mais en situation d'impayés ou de dépassement.
- o Réaliser une revue de dossiers de crédit sélectionnés par la BCE, en documentant notamment le dossier de crédit initial, les revues risque ayant pu porter sur le dossier. Une argumentation relative à la valorisation des garanties, de préférence via un cabinet externe a été également requise.

A ce stade, les AQR n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la Caisse Régionale.

▪ **Utilisation de contrats de compensation d'instruments financiers**

La Caisse régionale du Languedoc n'utilise pas ce type de contrat à ce jour.

▪ Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas recours aux dérivés de crédits dans le cadre de la gestion de son risque de crédit.

1.3 Exposition

1.3.1 Exposition maximale au risque de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2014	31.12.2013
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	21 432	13 531
Instruments dérivés de couverture	467 691	354 573
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	288 362	279 319
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	105 156	56 751
Prêts et créances sur la clientèle	16 057 514	16 305 367
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	821 986	771 757
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	17 762 141	17 781 298
Engagements de financement donnés	1 491 894	1 522 031
Engagements de garantie financière donnés	495 346	442 415
Provisions - Engagements par signature	- 7 704	- 8 643
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 979 536	1 955 803
TOTAL Exposition nette	19 741 677	19 737 101

1.3.2 Concentration

◆ Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse régionale exerce son activité en France sur son territoire.

◆ Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La Caisse régionale exerce son activité dans le seul métier de banque de proximité.

◆ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les encours de prêts et créances par agents économiques figurent dans les notes 5.3 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse régionale.

1.3.3 Qualité des encours

① Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, administrations et collectivités publiques).

Le périmètre ventilé dans le tableau ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 4,537 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

L'exposition au risque de crédit au 30/06/2014

Répartition des crédits encours clientèle Corporate par plage de notation

	CORPORATE Créances saines (€) PD correspondant aux grades et avant transfert de risque	
NOTATIONS	EAD en M€	%
AAA	666,76	14,69%
AA	884,01	19,48%
A	755,82	16,66%
BBB	608,12	13,40%
BB	1 205,78	26,57%
B	245,21	5,40%
Sous surveillance	172,23	3,80%
TOTAL	4 537,93	100%

② Dépréciation et couverture des risques

▪ Politique de dépréciation et couverture des risques

Les créances douteuses (en recouvrement ou pas) font l'objet d'une politique de provisions individualisées, affectées et prudentes, qui gradue le niveau de couverture des encours en fonction de la situation financière du client, sa solvabilité et la qualité des garanties détenues.

Une politique de dépréciation est également mise en œuvre en amont par la Direction Financière sous la forme de provisions collectives basées sur les notations Bâle II dégradées. La méthode de calcul de ces provisions est conforme aux normes en vigueur au sein du Groupe Crédit Agricole.

Deux types de provisions collectives sont mises en œuvre :

→ Généralement, la perte attendue (EL) calculée grâce aux outils Bâle II est provisionnée :

- pour les contreparties ayant une notation relativement dégradée (notes H et au-delà pour la banque de détail, E+ et au-delà pour le Corporate),
- après prise en compte de la durée restant à courir des contrats et exclusion des crédits moyen terme accordés dans les 12 derniers mois.

→ Plus spécifiquement, les encours sains portés sur les secteurs de la viticulture, des professionnels de l'immobilier, des financements LBO, des acquéreurs immobiliers, le secteur construction/BTP, les cafés-hôtels-restaurants, l'automobile, la boulangerie, les productions végétales font l'objet de provisions calculées selon une méthode tenant compte des niveaux de risques propres à ces types de financements. En cohérence avec les études du Contrôle Central des Risques (cf. 1.2.2), une nouvelle filière, les

pharmacies, présentant un risque dans un secteur en mutation, a été prise en compte dans ces provisions spécifiques au 1er semestre 2014.

Dans les tableaux ci-dessous, l'exposition au défaut concerne tous les contrats sains par classe de notation ou par filière ayant servi au calcul de la provision sur les données du 31 mai 2014.

▪ **Encours de provisions collectives « Bâle 2 »**

Classe de Notation	Exposition au défaut (en M€)	Provision collective (en M€)
1 - DAV Part	23	1,6
2 - Crédit Habitat	396	25,0
3 - Crédits consommation	18	1,7
4 - Revolving	7	1,1
5 - Autres crédits bilan GR Part	0	0,0
6 - Engagement hors bilan des part	2	0,1
7 - Financements pro assoc	385	20,9
8 - Financements Agri	53	1,1
9 - Fiancement Asso	3	0,2
10 - Financement professionnel de l'immobili	1	0,1
11 - Financement Coll Pub	1	0,3
12 - Financement ENT (13-14-18)	194	19,6
	1 083	71,5

(base provisionnable)

▪ **Encours de provisions collectives « Filières »**

Filière	Exposition au défaut (en M€)	Provision collective (en M€)
Professionnels de l'immobilier	132	17,0
LBO	51	8,1
Viticulture/Viniculture	257	40,8
Acquéreurs immobiliers	271	46,1
Cafés/Hôtels/Restaurants	270	36,0
Construction/BTP	244	25,1
Automobile	63	8,5
Boulangerie/Pâtisserie	27	2,5
Production végétale	89	4,0
Pharmacie	139	13,5
	1 542	201,5

(base provisionnable)

▪ Encours d'actifs financiers dépréciés

Les encours de prêts et créances bruts, les encours dépréciés, les dépréciations, le taux de couverture des encours dépréciés par agents économiques figurent dans les notes 5.3 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse régionale.

1.3.4 Coût du risque

Le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 4,41% des encours de crédits (contre 4,29% au 31/12/2013) traduisant un contexte économique toujours incertain. Conformément à sa politique prudente de provisionnement, la Caisse Régionale a maintenu une couverture satisfaisante de ces crédits risqués à hauteur de 82,0%.

Par ailleurs, elle a ajusté le provisionnement de ses risques sur crédits sains (provisions collectives et filières) et de ses risques opérationnels conformément à sa politique de gestion prudente.

Le coût du risque s'élève à fin juin à 29,4 M€.

1.4 Risque pays

La Caisse régionale n'est pas exposée au risque pays.

2. Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidence négative sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

2.1 Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque

◆ Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

◆ **Les comités de décision et de suivi des risques**

- Organes de suivi des risques de niveau groupe :
 - Le Comité des Risques Groupe (CRG)
 - Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
 - Le Comité Normes et Méthodologies
- Organes de suivi des risques de niveau local
 - Le comité financier (CFI) trimestriel
 - Le comité de trésorerie (COTRE) mensuel hors trimestre

2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

Par ailleurs :

- un suivi du portefeuille cantonné (produits gérés en extinction) est effectué mensuellement en comité financier/COTRE et trimestriellement en conseil d'administration.
- la notation des titres HTM fait l'objet de seuils d'alerte en comité financier/COTRE et en conseil d'administration

2.2.1 Les indicateurs

① La VaR (Value at risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Limites du calcul de la VaR :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Des seuils d'alerte et des limites de VaR 1 mois à 99% font l'objet, en cas de dépassement, de déclenchement d'une alerte financière.

- Les seuils d'alerte au Comité Financier et au Conseil d'Administration ont été fixés respectivement à 12 M€ soit 7,6% du résultat net de A-1 ou 0,58% des fonds propres CRD du 31/12 de A-1 et à 13,5 M€ soit 8,6% du résultat net de A-1 ou 0,66% des fonds propres CRD du 31/12 de A-1
- Une limite a été fixée à 15 M€ soit 9,6% du résultat net de A-1 ou 0,73% des fonds propres CRD du 31/12 de l'exercice précédent.
- Le déclenchement de la procédure d'alerte entraîne des propositions d'actions en Comité Financier et/ou en Conseil d'Administration.
- Au 30/06/2014, la VaR à 1 mois à 99% est de 2,4 M€ soit 1,5% du résultat net de A-1 ou 0,1% des fonds propres CRD du 31/12/2013. Les seuils d'alerte ne sont pas atteints.

② Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent l'effet sur le portefeuille des conditions de marché suivantes :
 - actions : baisse de 35%,
 - obligations : hausse des taux dépendant de la catégorie de l'obligation (exemple obligations euro état 5-7 ans : 165 bp, obligations high yield : 466 bp),
 - alternatif : baisse de 10%,
 - monétaire dynamique : baisse de 2,5%.
- Des seuils limites de pertes sur le placement des excédents de fonds propres en cas de scénario catastrophe, font l'objet, en cas de dépassement, de déclenchement d'une alerte financière.
- Les seuils d'alerte au Comité Financier et au Conseil d'Administration ont été fixés respectivement à 24 M€ soit 15,3% du RN de A-1 ou 1,2% des fonds propres CRD au 31/12/A-1 et à 27 M€ soit 17,2% du RN de A-1 ou 1,3% des fonds propres CRD au 31/12/ A-1.
- Une limite a été fixée à 30 M€ soit 19,1% du RN de A-1 ou 1,5% des fonds propres CRD au 31/12 de A-1.
- Le déclenchement de la procédure d'alerte entraîne des propositions d'actions en Comité Financier et/ou en Conseil d'Administration.

Au 30/06/2014, la perte en cas de scénario catastrophe sur le portefeuille de fonds propres est de 14,1 M€ soit 9% du résultat net 2013 et 0,7% des fonds propres CRD du 31/12/2013. Les seuils d'alerte ne sont pas atteints.

③ Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

La Caisse régionale a rajouté d'autres indicateurs de risques qui font également l'objet de seuil d'alerte : il s'agit de la perte de valeur mensuelle et annuelle du portefeuille de placement.

Les seuils d'alerte au Comité Financier et au Conseil d'Administration ont été fixés respectivement à :

- 8 M€ et 10 M€ soit 5,1% et 6,4% du RN de l'exercice précédent soit 0,4% et 0,5% des fonds propres CRD au 31/12 de l'exercice précédent sur la perte de valeur du portefeuille de placement sur le mois.
- 24 M€ et 30 M€ soit 15,3% et 19,1% du RN de l'exercice précédent soit 1,2% et 1,5% des fonds propres CRD au 31/12 de l'exercice précédent sur la perte de valeur du portefeuille depuis le début de l'année.

Sur le 1^{er} semestre 2014, le portefeuille de placement de la Caisse régionale a affiché un gain de 2,6 M€. Les seuils d'alerte ne sont pas atteints.

Par ailleurs, la Caisse régionale a mis en place des seuils d'alerte sur le portefeuille de trading (au sens comptable et non prudentiel). Ce portefeuille contient les opérations de swaps client et leur adossement.

Les seuils d'alerte sont les suivants :

- Alerte comité financier si la variation de valeur mensuelle est supérieure à 2M€ soit 1,3% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,1% des FP CRD du 31/12 de A-1 ou si la variation annuelle est supérieure à 3 M€ soit 1,9% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,1% des FP CRD du 31/12 de A-1.
- Alerte au Conseil d'Administration si la variation de valeur mensuelle est supérieure à 4 M€ soit 2,5% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,2% des FP CRD du 31/12 de A-1 ou si la variation annuelle est supérieure à 6 M€ soit 3,8% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,3% des FP CRD du 31/12 de A-1.

④ L'utilisation des dérivés de crédit

Au 30/06/2014, la Caisse régionale ne détient pas de dérivés de crédit.

2.3 Exposition : activités de marché (Value at Risk)

Nous décomposons la VAR par classe d'actif afin d'indiquer la contribution de chacune au risque du portefeuille. Au 30/06/2013, la décomposition est la suivante :

Total	Action	Alternatif	Obligations	Monétaire	Diversification
+2,4 M€	+0,1 M€	+0,0 M€	2,4 M€	+0,0 M€	-0,1 M€

L'effet diversification du portefeuille diminue le risque de 0,1 M€.

La juste valeur des instruments dérivés de transaction figure dans les notes 5.1 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse régionale.

2.4 Risque Action

◆ Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Pas de portefeuille de trading sur les actions.

◆ Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Le portefeuille d'actions en titres de placement est de 0,8 M€ au 30/06/2014. Il représente 0,0% du portefeuille d'excédent de fonds propres.

→ Le portefeuille actions est composé de 0,8 M€ de private equity

Dans la politique financière 2014, la Caisse régionale a décidé de ne plus prendre de risque actions.

Les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) et les gains et pertes latents figurent dans la note 5.2 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse régionale.

◆ **Actions d'autocontrôle**

La Caisse régionale a mis en place, depuis 2008, un programme de rachat partiel de ses certificats coopératifs d'investissement limité à 10% de l'encours de CCI figurant au capital de la Caisse régionale, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale de la Caisse régionale en date du 28 mars 2008 et renouvelé par les Assemblées Générales de 2009 à 2014.

Par ailleurs, la Caisse régionale délègue auprès de Kepler Chevreux la gestion de la liquidité de ses CCI.

Les encours concernés figurent dans la note 5.12 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse régionale.

2.5 La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Les principaux risques financiers issus du bilan de la Caisse régionale sont le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité et de refinancement. Ces risques font l'objet d'un reporting régulier en comité financier et en conseil d'administration.

Le conseil d'administration valide les règles de gestion ainsi que les limites de risque sur proposition du comité financier.

2.6 Le risque de taux d'intérêt global

2.6.1 Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

La Caisse régionale a pour objectif la couverture du risque en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble de ses produits de bilan et de hors bilan. Une position de transformation peut conjoncturellement être prise.

La politique de la Caisse régionale consiste à utiliser des instruments de couvertures « vanille » pour couvrir son risque de taux.

Les actifs à taux fixe sont couverts par des swaps emprunteurs de taux fixe contre EUR3M. Les passifs à taux fixe sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe contre EUR3M. Ces 2 types de couvertures sont classés en macro couverture de juste valeur.

Au 30/06/2014 :

- l'encours d'actif à taux fixe est de 17 448 M€ et l'encours de swaps emprunteurs de taux fixe est de 7 275 M€.
- l'encours de passif à taux fixe est de 14 945 M€ et l'encours de swaps prêteurs de taux fixe est de 3 003 M€.

Des opérations clientèle particulières présentant un risque de taux pour la Caisse régionale peuvent également faire l'objet d'une couverture spécifique.

2.6.2 Méthodologie

Nous mesurons chaque mois un gap de taux statique :

- outils utilisés : outil national Cristaux 2.
- périmètres de la mesure : l'ensemble du bilan y compris les fonds propres.
- sources des données de calculs : données issues du système d'information (GREEN, KTP...), et des états financiers de Crédit Agricole S.A (BAFI...)
- hypothèses/modèles d'écoulement : les écoulements des produits non échéancés sont issus des conventions groupe exceptées certaines hypothèses de remboursements anticipés de taux (exemple : DAT) qui sont déterminées de façon locale à partir des remboursements constatés au cours des exercices précédents (comme le préconise Crédit Agricole S.A.).
- indicateurs de mesures utilisés dans la gestion du risque de taux d'intérêt global : nous mesurons un gap de taux fixe, un gap de taux inflation, et un gap synthétique (taux fixe + inflation + équivalent delta des prêts capés et de l'épargne logement).

- CASA détermine les limites qui s'appliquent aux gaps synthétiques.
- Le calibrage des limites en gap de taux d'intérêt des Caisses Régionales doit être fait en examinant les ratios suivants pour un choc uniforme de taux de +/- 200 points de base (+/- 2%) :
 - o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités doit être inférieure à 10% des fonds propres prudentiels,
 - o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 5% du PNB d'activité budgété,
 - o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 (en civil) doit rester inférieure à 4% du PNB d'activité budgété.

- La Caisse régionale applique les recommandations nationales sur l'impasse synthétique :
 - o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités d'une position égale à la limite étudiée par rapport aux Fonds Propres prudentiels (2 056 M€ au 31/12/2013) doit rester inférieure à 10% soit une limite de 206 M€ pour 2014,
 - o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 5% du PNB d'activité budgété (512 M€) pour un choc de taux de 200 bp soit une limite sur le GAP de 1 280 M€ sur 2014,
 - o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 doit rester inférieure à 4% du PNB d'activité budgété pour un choc de taux de 200 bp soit une limite sur le GAP de 1 024 M€ sur 2014.

- La Caisse régionale ayant fait le choix de l'option « écoulement à un jour des titres de placement obligataires », les limites sur l'impasse s'appliquent avec

cette convention. En revanche la limite sur la VAN (issue des normes baloises) s'applique sur le périmètre incluant l'écoulement du portefeuille obligataire de placement sur sa durée.

- La Caisse régionale a ajouté des limites opérationnelles sur l'impasse stock taux fixe et sur l'impasse stock inflation. Les limites opérationnelles s'appliquent sur le périmètre incluant un écoulement à un jour du portefeuille de placement obligataire.

Sur l'impasse taux fixe :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 3% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 768 M€ pour 2014,
- o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 en civil doit rester inférieure à 2% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 512 M€ pour 2014.

Sur l'impasse inflation :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 à 10 en civil doit rester inférieure à 1% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 256 M€ pour 2014.
- o En cas de dépassement de limite, les positions doivent être coupées. Une alerte est effectuée au comité financier.

- La Caisse régionale a ajouté des seuils d'alerte sur l'impasse stock taux fixe et sur l'impasse stock inflation. Les seuils s'appliquent sur le périmètre incluant un écoulement à un jour du portefeuille de placement obligataire. Les seuils d'alerte niveau comité financier sont les suivants :

Sur l'impasse taux fixe :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 2% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 512 M€ pour 2014,
- o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 en civil doit rester inférieure à 1% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 256 M€ pour 2014.

Sur l'impasse inflation :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et les années 2 à 10 en civil doit rester inférieure à 0,5% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 128 M€ pour 2014.

- Le risque sur les prêts capés est intégré dans l'impasse synthétique et est donc encadré par les limites nationales appliquées à cette impasse.
- Le comité financier est informé de tout dépassement de seuil d'alerte, sans obligation de revenir sous ce seuil.

Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des swaps vanille (taux fixe ou inflation).

2.6.3 Gestion du risque

Le suivi du risque est effectué mensuellement par le comité financier/COTRE présidé par la Direction Générale.

Les limites Groupe sont bien respectées (cf Exposition). En cas de dépassement de celles-ci, la Caisse régionale a recours à la souscription de swaps de couverture.

2.6.4 Exposition

Impact en valeur absolue d'un mouvement de taux de +200 bp sur l'impassé (sur chiffres au 30/06/2014) :

<i>Limite nationale</i>	A1 glissante	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gap synthétique	-209	-245	-48	-216	-144	-102	-103	-77	-32	10
Limites nationales (M€)	1280	1280	1024	1024	1024	1024	1024	1024	1024	1024
Limites nationales (% PNB)	5%	5%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%
Impact PNB	0,82%	0,96%	0,19%	0,84%	0,56%	0,40%	0,40%	0,30%	0,12%	0,04%
Respect de la limite	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

<i>Limite opérationnelle</i>	A1 glissante	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gap taux fixe	-307	-344	-157	-332	-290	-233	-218	-170	-112	-53
Limites CR (M€)	768	768	512	512	512	512	512	512	512	512
Limites CR (% PNB)	3%	3%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Impact PNB	1,20%	1,34%	0,61%	1,30%	1,13%	0,91%	0,85%	0,66%	0,44%	0,21%
Respect de la limite	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

<i>Seuil d'alerte</i>	A1 glissante	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gap taux fixe	-307	-344	-157	-332	-290	-233	-218	-170	-112	-53
Limites CR (M€)	512	512	256	256	256	256	256	256	256	256
Limites CR (% PNB)	2%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Impact PNB	1,20%	1,34%	0,61%	1,30%	1,13%	0,91%	0,85%	0,66%	0,44%	0,21%
Respect de la limite	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	oui	oui

Impact sur la VAN d'un choc de taux :

- de +200 bp : -5,5 M€
- de - 200 bp : -6,9 M€.

2.6.5 Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Afin de diminuer le risque de contrepartie sur les instruments dérivés et de répondre aux exigences EMIR, la Caisse régionale a mis en place des accords de collatéralisation avec les banques suivantes : Natixis, Barclays, BNP et Société Générale.

Ces accords permettent d'échanger la valeur de marché des instruments dérivés effectuées avec chacune des contreparties. La valorisation des portefeuilles est effectuée quotidiennement par CACEIS pour le compte de la Caisse régionale.

2.7 Le risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale a ajouté en 2014 une limite sur l'exposition au risque de change au travers la détention d'un portefeuille d'OPCVM obligataire.

L'analyse de l'exposition au risque de change est effectuée par transparence du portefeuille. La Caisse régionale a fixé une limite sur l'exposition du portefeuille en devises à 2% des fonds propres CRD de A-1 soit 41M€ pour 2014.

Au 30 juin 2014, l'exposition en devise sur le portefeuille était de 9,5 M€ soit 11% des fonds propres CRD. La limite est bien respectée.

2.8 Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunt et de placement.

2.8.1 Objectifs et politique

La Caisse régionale met en place un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité, tel que défini au point h de l'article 4 du règlement 97-02. Ce dispositif lui permet de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles.

CASA assure la liquidité des Caisses régionales en leur donnant accès à différents instruments financiers : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50% des prêts MLT débloqués). Par ailleurs, la Caisse régionale peut émettre des Titres de Créances Négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. et des marchés financiers pour les TCN interbancaires.

2.8.2 Gestion du risque

Le pilotage de la liquidité s'appuie sur :

- Une mesure quotidienne du déficit de liquidité
- Une projection mensuelle du déficit à long terme

Un reporting mensuel est effectué en Comité financier/COTRE. Celui-ci met en place la politique de couverture du risque dans le respect des règles édictées par le Conseil d'administration.

2.8.3 Conditions de refinancement en 2014

La crise financière a rendu difficile le refinancement des banques sur les marchés surtout fin 2011. Le marché s'est ré-ouvert en 2012 et les spreads de liquidité se sont détendus suite à la mise en place, par la BCE, des LTRO et de l'OMT. Le spread de liquidité facturé par CASA aux Caisses régionales à 5 ans est passé de 123 bp au 30/06/2013 à 79 bp au 30 juin 2014.

La Caisse régionale a anticipé sur le 1^{er} semestre 2013 une partie de ces besoins de liquidité de fin 2013. Ces besoins sont liés à une anticipation à la baisse de la limite court terme et d'un besoin de souscription de titres pour le ratio LCR.

2.8.4 Méthodologie

La Caisse régionale est soumise dans la gestion de sa liquidité :

- au ratio de liquidité standard; la Caisse régionale pilote le ratio au-delà de 120% et une alerte de niveau Comité Financier a été fixée à 105%. Le pilotage peut se faire sur un niveau plus bas en cas de tension sur les marchés.
- aux limites fixées par Crédit Agricole S.A. sur les volumes et les échéances du refinancement

Crédit Agricole S.A a défini des règles de gestion sur la liquidité afin de prémunir le groupe d'un risque d'illiquidité. Les principes suivants permettent de limiter ce risque :

- Mise en place pour chaque Caisse régionale, d'un volume limite de refinancement à court terme ; il s'agit de la limite qui assure la résistance à une crise systémique.
- Limite assurant la résistance à une crise globale : la Caisse régionale doit maintenir durant au moins un mois une situation de trésorerie excédentaire.
- Limite assurant la résistance à une crise idiosyncratique (c'est-à-dire sur le nom Crédit Agricole) : la Caisse régionale doit maintenir durant au moins trois mois une situation de trésorerie excédentaire.

L'encours de dette à long terme arrivant à échéance sur un semestre doit être au maximum de 1,8% de l'encours des crédits de la Caisse régionale.

A noter la suppression en 2013 de l'indicateur sur le risque de prix en cas de hausse du spread d'émission sur la position de transformation en Liquidité. Un nouvel outil est en cours de préparation basé sur de nouvelles règles d'écoulement jugées plus pertinentes.

La stratégie de la CR consiste à optimiser l'ensemble des contraintes afin de sécuriser le refinancement et de minimiser sur longue période le coût de liquidité.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale se concrétise ainsi par :

Un développement de la collecte clientèle, et un objectif de maîtrise du déficit crédit collecte (DCC) :

Au 30 juin 2014, le déficit crédit collecte (DCC) de la Caisse régionale est de +3,7 Md€ et la dépendance aux marchés financiers (DMF) est de +2,2 Md€.

Sur 2014, la Caisse régionale prévoit une augmentation de sa dérive crédit collecte de 277 M€ pour arriver à un DCC de 4,49 Md€ à fin décembre 2014. Le budget 2014 prévoit

une hausse de l'encours de crédit de 225 M€ et une baisse de la collecte de -52 M€ (d'où l'impact sur la dérive crédit collecte de 277 M€).

Un nouvel indicateur est suivi depuis début 2013, il s'agit de la DMF (dépendance aux marchés financiers) qui correspond au DCC retraité :

- du refinancement apporté par l'excédent de fonds propres et les provisions,
- des ressources adossant certains crédits à la clientèle (BEI, CDC...)
- des UC Prédica,
- du potentiel de collecte hors bilan via Prédica, c'est-à-dire la capacité de placement de Prédica issus des contrats des clients des CR en titres de dettes du groupe : 20% des encours de SICAV monétaire,
- du potentiel de collecte hors bilan via Amundi, c'est-à-dire la capacité de placement des OPCVM Amundi souscrits par les clients des CR en titres de dettes du groupe : 8% des encours d'assurance vie.

Pour 2014, la Caisse régionale prévoit d'augmenter sa DMF de 403 M€ à 2,65 Md€ en fin d'année. Cette augmentation est liée à :

- effet DCC de -277 M€
- une baisse du refinancement par le solde fonds propres, provisions et autres actifs : -181 M€
- une augmentation des ressources adossées aux actifs clientèles (BEI...) : +30 M€
- une augmentation de la collecte Prédica : effet déficit de +24 M€ et une augmentation de la collecte Amundi : effet déficit de +2 M€

Une optimisation du refinancement du DCC : cette optimisation passe par :

- o Une utilisation du refinancement à court terme (sans dépassement de la limite court terme) sous contrainte d'un lissage de la souscription de dette à moyen long terme et d'une sécurisation du refinancement.

La Caisse régionale cherche à éviter les « murs » de liquidité, c'est-à-dire à se retrouver à devoir souscrire un volume de cash long terme important sur une durée courte. En effet, le risque est de se refinancer de façon significative sur des spreads élevés en raison d'un environnement de marché dégradé.

- o une diversification des ressources par la mise en place d'un programme de TCN interbancaires
- o un refinancement sous forme d'avances bonifiées

Ces avances spécifiques versées par CASA sont issues de titrisation de créances du groupe des Caisses régionales. Il s'agit notamment de la CRH ou de CA HL SFH. La Caisse régionale a pour objectif de poursuivre sur 2014 l'amélioration de la qualité du gisement des créances servant de sous jacents aux titrisations de la CRH et de CA HL SFH.

La Caisse régionale a fait le choix de ne plus replacer en blanc auprès de CASA les avances spécifiques reçues de CASA et donc de conserver le cash.

Les programmes de refinancement de liquidité sont présentés mensuellement au comité financier/COTRE pour validation et font l'objet d'un reporting trimestriel au conseil d'administration.

2.8.5 Exposition

Le ratio de liquidité

Il évalue la couverture des exigibilités à un mois par les liquidités à un mois. Les établissements de crédit doivent présenter à tout moment un coefficient de liquidité \geq à 100%.

Au 30/06/2014, le ratio de liquidité de la Caisse régionale était de 158% .

Emissions

Au 30/06/2014, le déficit crédit collecte de la CR s'établit à 3,7 Md€ dont 1,3 Md€ refinancés à court terme (durée initiale \leq à 1 an) et 1,4 Md€ refinancés à MLT (durée initiale $>$ 1 an). La durée moyenne du refinancement MLT est de 4,4 ans.

Sur le 1^{er} semestre 2014, la Caisse régionale a souscrit :

→ 0 M€ d'emprunt en blanc MLT auprès de CASA

→ 22,6 M€ d'avances spécifiques à prix bonifié (CA HL SFH, BEI, CRH, PLS, UC Prédica)

Par ailleurs, la note 3.3 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse régionale présente les prêts et créances par durée résiduelle ainsi que les dettes représentées par un titre par durée résiduelle.

2.9 Politique de couverture

La CR du Languedoc couvre ses positions de taux mesurés par les impasses de taux au travers de swaps de macro couverture de juste valeur. La justification de la macro couverture est effectuée chaque trimestre par l'utilisation de tests rétrospectifs.

Par ailleurs, certains crédits clientèle à taux fixe peuvent avoir fait l'objet d'une couverture spécifique du fait de leur montant. Le swap de couverture est alors classé en micro couverture de juste valeur.

Les crédits structurés sont également couverts pour éviter à la Caisse régionale d'être en risque sur la structure. Dans ce cas, le swap est classé en trading.

Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 30 juin 2014, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture d'investissement net en devise.

3. Risques opérationnels

3.1 Description et Définition

Le risque opérationnel correspond au coût des risques résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, des défaillances humaines, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Ce sont par exemple la fraude externe et interne, les risques juridiques et de non conformité, les erreurs de traitement, les dommages aux actifs (inondations, dégradations ...), etc.

La Caisse régionale a mis en place son dispositif de gestion des risques opérationnels, selon les recommandations données par Crédit Agricole S.A.. Un point sur le risque opérationnel (mesure du risque, actions à mettre en place, adaptation éventuelle du dispositif) est fait trimestriellement en Comité de Contrôle Interne.

3.2 Principales évolutions

Au cours du premier semestre 2014, les principales évolutions ont porté sur :

- Le démarrage des travaux de la cartographie 2014 des risques opérationnels, réalisée de manière exhaustive sur l'ensemble des processus et risques du référentiel CASA.
- Le lancement de la campagne 2014 d'actualisation des scénarii majeurs, avec la poursuite par CASA de l'homogénéisation du scénario d'Indisponibilité du système d'information pour l'ensemble des caisses régionales.
- La mise en place d'un dispositif de remontée aux unités déclarantes d'une analyse des risques inhérents à leur activité.
- La poursuite des plans de réduction des risques opérationnels validés par le Comité de Contrôle Interne.
- une auto-évaluation de la caisse régionale sur les saines pratiques en matière de gestion des risques opérationnels, sur la base d'une enquête menée par CASA et permettant d'établir un diagnostic de chacune des structures du Groupe.

4. Risques de non-conformité

4.1 La prévention

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité vise à prémunir la Caisse Régionale des risques liés au non-respect des lois, règlements ou normes professionnelles ainsi que des risques d'image et de réputation.

Le périmètre des contrôles porte notamment sur les réglementations liées aux activités d'investissement, sur la prévention du blanchiment des capitaux, sur la lutte contre le financement du terrorisme, sur la fraude interne et externe, sur les règles en matière de protection de la clientèle ou encore la loi Informatique et Libertés.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'articule autour de 4 volets :

- La prévention,
- L'adaptation des procédures et process aux nouveautés réglementaires et aux risques,
- Les contrôles,
- Le reporting.

4.2 Principales évolutions

Les principales évolutions du dispositif au cours du 1er semestre 2014 sont les suivantes :

En matière de prévention, la Caisse Régionale a poursuivi ses actions de formation, de sensibilisation et d'actualisation des compétences de ses collaborateurs sur les

thématiques de lutte anti blanchiment, conformité, fraude, directive MIF, loi sur les crédits à la consommation et prévention des pratiques anti concurrentielles. Un avis de conformité est systématiquement donné avant le lancement de tout nouveau produit ou activité afin de s'assurer de l'analyse et de la couverture des éventuelles zones de risques par un dispositif adapté. Le contrôle de conformité est également intervenu en assistance des services opérationnels et a émis 35 avis écrits sur des sollicitations liées à l'application des réglementations ou des pratiques commerciales.

En matière d'adaptation des procédures aux évolutions réglementaires et aux risques, les actions majeures ont porté sur la poursuite du plan de mise en conformité des dossiers de clients personnes morales, la mise en œuvre des nouvelles réglementations (notamment les transposition dans les process et procédures de la loi de régulation bancaire et financière, EMIR sur les dérivés, les nouvelles normes sur la médiation bancaire et encore la réglementation FATCA de lutte contre l'évasion fiscale des personnes américaines).

En matière de contrôles, une action volontariste d'actualisation de la cartographie des risques de non-conformité et d'adaptation des process et contrôles aux zones de risques détectés a marqué le 1^{er} semestre 2014. La Caisse Régionale a également renforcé ses contrôles permanents de commercialisation et de transposition de la veille réglementaire. En parallèle, le reporting des contrôles et des zones de risques est assuré aux organes exécutifs et délibérants. Sont notamment présentés les résultats des contrôles, les plans d'actions et le suivi de l'avancement des actions engagées. Par ailleurs les risques clefs de non-conformité font l'objet d'une remontée trimestrielle à CA.sa.

5. Risques juridiques

Les missions des collaborateurs des Affaires Juridiques de la Caisse régionale s'inscrivent dans un double objectif à titre principal :

- ♦ Optimiser la maîtrise du risque juridique, qui recouvre:
 - Le risque légal, c'est-à-dire le non-respect des dispositions légales ou réglementaires, qui encadrent l'exercice des activités de l'entité partout où elle les exerce et en conditionnent la légalité, la validité, et l'opposabilité aux tiers,
 - Le risque contractuel, c'est-à-dire le risque d'inadéquation, par imprécision, lacune ou insuffisance, de la documentation contractuelle aux opérations traitées, l'amenant à ne pas traduire de façon complète et claire la volonté des parties ou de ne pas assurer suffisamment la protection des intérêts de l'entité.
- ♦ Apporter l'appui juridique nécessaire aux Sièges et aux Réseaux afin de leur permettre d'exercer et de développer leurs activités, produits et services, tout en minimisant les risques et les coûts juridiques.

Au cours du 1^{er} semestre 2014, la Caisse régionale n'a enregistré aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu, ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats (tout comme ceux de ses filiales).

Par ailleurs, la clôture du dossier ALGO à la suite du désistement de son pourvoi en Cassation a permis une reprise de provision de 3,7 M€.

Le 1^{er} semestre 2014 est marqué par :

1. La contribution à des chantiers transversaux communautaires post NICE :

- a. Participation à des points mensuels des référents juridiques des différents Pôles Métiers: ces points d'échange, pilotés par la FNCA et la DAJ CASA, au-delà du fait qu'ils permettent de bénéficier d'un niveau d'information mutualisé sur les différents travaux juridiques menés, ont permis également de lancer en parallèle des travaux de validation (ex : facturation des frais de recouvrement, nouvelle convention DAV PARTS à livrer dans la E22...)
- b. Participation à des groupes de travaux internes CR dans le cadre de gestion de projets pour le lancement de nouveaux produits communautaires (Programme Fidélité)
- c. Participation à la mise à jour de nouveaux process ou procédures internes liés à NICE (Débit sur comptes de mineurs, retraits sur comptes joints ...)

2. Un appui et une assistance juridique permanente et systématique pour les supports de communication clients et publicitaires : 79 (vs 61 pour 1S2013 SOIT +15%) supports validés sur le semestre

3. Contribution à divers chantiers transverses significatifs

- a. **Réclamations TEG** : interface privilégié de la DAJ CASA et contribution significative aux travaux de Groupe menés pour pouvoir répondre aux multiples réclamations portant sur le TEG ; au 30/06/2014 pour notre CR , 74 dossiers en cours dont:
 - i. 20 réclamations « MARGUTTI », dont 5 assignations
 - ii. 54 dossiers TEG erroné, dont :
 1. 19 pour défaut de taux de période
 2. 5 pour calcul sur 360 jours
 3. 37 procédures (assignations ou demandes reconventionnelles)
- b. **Audit TRICP** : forte contribution du Juridique en appui des Marchés Spécialisés dans le cadre de l'audit TRICP des divers contrats collatéraux Entreprises Collectivités publiques, crédits syndiqués
- c. **Marques et noms de domaines** : validation d'une procédure interne répartissant les périmètres d'intervention entre la sécurité SI, le Marketing Nouvelles Technologies et le Juridique

4. Développement significatif de la veille juridique : suivi hebdomadaire via la DAJ CASA des actualités juridiques impactantes et notes de synthèses à l'appui :

- a. 167 points de veille (Jurisprudences, évolutions législatives ou réglementaires..) pour le 1^{er} semestre 2014, contre 78 sur le 1^{er} semestre 2013 soit +110%
- b. Des Lois générant des travaux juridiques conséquents : Loi de régulation Bancaire, Loi Hamon (consommation), Loi Eckert (avoirs en déshérence)

5. Activité du Service Juridique en progression globale de 9 % :

- a. 3891 actions (dossiers sensibles, consultations écrites/orales, réunions, chantiers, contrats, veille juridique)
- b. Réunions en hausse de 26% (205)
- c. Hausse de 6% (nombre) des consultations écrites/orales (total de 3636 consultations dont 32 % écrites et 68% orales)

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU
30 JUIN 2014

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel du Languedoc en date du 24 juillet 2014

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	3
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT	4
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	5
BILAN ACTIF	6
BILAN PASSIF	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	9
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	10
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	10
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DU SEMESTRE	12
2.1. <i>Principales opérations de structure et événements significatifs de la période</i>	12
2.2. <i>Écarts d'acquisition</i>	14
2.3. <i>Parties liées</i>	14
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	15
3.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	15
3.2. <i>Commissions nettes</i>	15
3.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	16
3.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	18
3.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	18
3.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	18
3.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	19
3.8. <i>Coût du risque</i>	20
3.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	21
3.10. <i>Impôts</i>	21
3.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	23
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	25
5. NOTES RELATIVES AU BILAN	25
5.1. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	25
5.2. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	27
5.3. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	27
5.4. <i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i>	29
5.5. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	29
5.6. <i>Exposition au risque souverain</i> :	30
5.7. <i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	31
5.8. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	32
5.9. <i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i>	32
5.10. <i>Immeubles de placement</i>	33
5.11. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	34
5.12. <i>Provisions</i>	36
5.13. <i>Capitaux propres</i>	37
6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	39
7. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	41
8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	42
8.1. <i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	42
8.2. <i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	46
9. IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES (NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION) OU AUTRES EVENEMENTS	49
10. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE	49
11 PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2014	50

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

1 . Dénomination , Siège Social et immatriculation

Dénomination sociale : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du LANGUEDOC

Appellation Commerciale : Crédit Agricole du LANGUEDOC

Siège Social : Avenue de Montpelliéret- MAURIN- 34977 LATTES CEDEX

Code APE :6419 Z

Numéro SIRET : 492 826 417 00015

Numéro SIREN : 492 826 417 RCS MONTPELLIER

Lieu de cotation : EURONEXT PARIS

2 . Forme juridique

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc est une société coopérative à capital variable, régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, et soumise à la réglementation bancaire contenue dans les articles L511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

En outre, elle est soumise aux dispositions légales ou réglementaires contenues dans :

- la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives,
- les dispositions non abrogées de l'ancien livre V du Code Rural,
- les articles L 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Intérêts et produits assimilés	3.1	403 199	852 108	422 414
Intérêts et charges assimilées	3.1	-237 099	-513 081	-253 161
Commissions (produits)	3.2	136 655	291 223	145 661
Commissions (charges)	3.2	-20 079	-37 002	-16 557
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	-395	902	711
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	32 420	16 035	15 844
Produits des autres activités	3.5	1 499	3 099	1 843
Charges des autres activités	3.5	-1 192	-2 633	-1 358
PRODUIT NET BANCAIRE		315 008	610 651	315 397
Charges générales d'exploitation	3.6	-140 283	-284 252	-140 579
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-3 448	-8 427	-3 625
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		171 277	317 972	171 193
Coût du risque	3.8	-29 402	-70 140	-34 652
RESULTAT D'EXPLOITATION		141 875	247 832	136 541
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	129	567	570
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.2			
RESULTAT AVANT IMPOT		142 004	248 399	137 111
Impôts sur les bénéfices		-41 515	-90 293	-46 689
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET		100 489	158 106	90 422
Participations ne donnant pas le contrôle		0	2	2

RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Notes	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
(en milliers d'euros)			
Résultat net	100 489	158 106	90 422
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 042	162	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-2 042	162	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	704	-56	0
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 338	106	0
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-13 175	-17 388	-16 351
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	381	1 730	1 796
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	-12 794	-15 658	-14 555
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	5 090	5 150	4 938
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-7 704	-10 508	-9 617
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-9 042	-10 402	-9 617
3.10			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	91 447	147 704	80 805
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	2	2
Dont part du Groupe	91 447	147 702	80 803

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Caisse, banques centrales		111 612	103 284	107 681
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.6	21 433	13 531	14 999
Instruments dérivés de couverture		467 691	354 573	396 214
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5 - 5.6	1 091 247	1 080 127	1 077 860
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.5 - 5.6	1 196 410	922 097	1 255 778
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.5 - 5.6	16 057 514	16 206 095	16 365 289
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		593 204	389 269	453 252
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.5 - 5.6	821 986	771 757	663 264
Actifs d'impôts courants et différés		190 258	164 380	193 762
Comptes de régularisation et actifs divers		534 221	449 846	740 710
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéfices différée				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	5.10	7 751	7 699	7 956
Immobilisations corporelles	5.11	46 265	44 750	46 530
Immobilisations incorporelles	5.11	4 645	4 463	4 735
Ecarts d'acquisition	2.2			
TOTAL DE L'ACTIF		21 144 237	20 511 871	21 328 030

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	24 611	16 283	17 901
Instruments dérivés de couverture		734 546	516 059	588 973
Dettes envers les établissements de crédit	5.7	11 188 185	10 920 276	11 488 639
Dettes envers la clientèle	5.7	5 531 224	5 610 336	5 486 692
Dettes représentées par un titre	5.8	2 192	1	5 002
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		383 406	255 275	309 122
Passifs d'impôts courants et différés		40 078		51 130
Comptes de régularisation et passifs divers		366 991	381 199	626 813
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	5.12	108 200	107 090	114 673
Dettes subordonnées	5.8	5	5	5 148
TOTAL DETTES		18 379 438	17 806 524	18 694 093
CAPITAUX PROPRES		2 764 799	2 705 347	2 633 937
Capitaux propres - part du Groupe		2 764 784	2 705 293	2 633 883
Capital et réserves liées		1 405 743	1 417 256	1 412 744
Réserves consolidées		1 217 218	1 079 557	1 079 558
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		41 334	50 376	51 161
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Résultat de l'exercice		100 489	158 104	90 420
Participations ne donnant pas le contrôle		15	54	54
TOTAL DU PASSIF		21 144 237	20 511 871	21 328 030

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réservés consolidés et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>(en milliers d'euros)</i>															
Capitaux propres au 1er janvier 2013 Publié				0			0	0	0	19				0	19
Impacts nouvelles normes de consolidation (IFRS 10)				0			0	0	0					0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2013 Retraité	222 257	2 282 746	-3 519	2 501 484	-1 367	62 146	60 779	0	2 562 263	19				0	2 562 282
Augmentation de capital	13 645			13 645			0		13 645					0	13 645
Variation des titres auto détenus	-754	-1 832	1 344	-1 242			0		-1 242					0	-1 242
Dividendes versés au 1er semestre 2013		-21 703		-21 703			0		-21 703					0	-21 703
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		297		297			0		297					0	297
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0		0					0	0
Mouvements liés aux paiements en actions		0	0	0	0		0		0					0	0
actionnaires	12 891	-23 238	1 344	-9 003	0	0	0		-9 003	0	0	0	0	0	-9 003
variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0		-9 623	-9 623		-9 623	36				0	-9 587
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0					0	0
Résultat du 1er semestre 2013				0			0	90 420	90 420					0	90 420
Autres variations (2)		-178		-178		4	4		-174	-1				0	-175
Capitaux propres au 30 juin 2013 Retraité	235 148	2 259 330	-2 175	2 492 303	-1 367	52 527	51 160	90 420	2 633 883	54				0	2 633 937
Augmentation de capital	5 570			5 570			0		5 570					0	5 570
Variation des titres auto détenus		-6	-1 059	-1 065			0		-1 065					0	-1 065
Dividendes versés au 2ème semestre 2013				297			0		297					0	297
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				-297			0		-297					0	-297
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0		0					0	0
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0		0					0	0
actionnaires	5 570	-6	-1 059	4 505	0	0	0		4 505	0	0	0	0	0	4 505
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	106	-886	-780		-780					0	-780
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0					0	0
Résultat du 2nd semestre 2013				0			0	67 684	67 684					0	67 684
Autres variations		5		5		-4	-4		1					0	1
Capitaux propres au 31 décembre 2013 Retraité	240 718	2 259 329	-3 234	2 496 813	-1 261	51 637	50 376	158 104	2 705 293	54				0	2 705 347
Affectation du résultat 2013		158 105		158 105				-158 104	1					0	1
Capitaux propres au 1er janvier 2014	240 718	2 417 434	-3 234	2 654 918	-1 261	51 637	50 376	0	2 705 294	54				0	2 705 348
Augmentation de capital	-10 046	-1 913		-11 959			0		-11 959					0	-11 959
Variation des titres auto détenus			446	446			0		446					0	446
Dividendes versés au 1er semestre 2014		-20 484		-20 484			0		-20 484					0	-20 484
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0					0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		40		40			0		40					0	40
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0		0					0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-10 046	-22 357	446	-31 957	0	0	0		-31 957	0	0	0	0	0	-31 957
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-1 338	-7 702	-9 040		-9 040	-39				0	-9 079
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0					0	0
Résultat du 1er semestre 2014				0			0	100 489	100 489					0	100 489
Autres variations				0		-2	-2		-2					0	-2
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2014	230 672	2 395 077	-2 788	2 622 961	-2 599	43 933	41 334	100 489	2 764 784	15				0	2 764 799

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation des réserves consolidées d'un montant de 178 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

Etat BFC R-PLQ410

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	1er semestre 2014	1er semestre 2013	31/12/2013
Résultat avant impôts	142 004	137 111	248 399
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3 448	3 629	8 427
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	34 763	46 911	85 424
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	-162	-589	-586
Résultat net des activités de financement	0	90	178
Autres mouvements	-21 872	-37 452	-20 981
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	16 177	12 589	72 462
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	42 772	-300 431	-685 460
Flux liés aux opérations avec la clientèle	24 371	351 206	596 915
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-36 652	106 403	-32 189
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-81 163	-1 428	31 104
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Impôts versés	-21 518	-33 125	-98 457
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-72 190	122 625	-188 087
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	85 991	272 325	132 774
Flux liés aux participations (3)	-2 249	-5 030	-12 353
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 337	-5 034	-7 783
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-7 586	-10 064	-20 136
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (4)	-32 011	-10 187	-4 441
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	-5 075	-10 306
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-32 011	-15 262	-14 747
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	46 394	246 999	97 891
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 664	-92 227	-92 227
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	103 270	112 329	112 329
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	-97 606	-204 556	-204 556
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	52 058	154 772	5 664
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	111 607	107 650	103 270
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	-59 549	47 122	-97 606
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	46 394	246 999	97 891

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(3) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2014 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de La Caisse Régionale s'élève à 2 249 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : versement de capital restant à libérer (1 597 milliers d'euros dont 1 175 milliers d'euros pour SACAM international, 407 milliers d'euros pour SACAM immobilier et 15 milliers d'euros pour NAI Comedia Service.)

(4) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale à ses actionnaires, à hauteur de 20 484 milliers d'euros, et de 9.4 milliers d'euros de remboursement net de parts sociales de Caisses Locales pour le premier semestre 2014.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale au 30 juin 2014 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2013 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et	20 novembre 2013	1 ^{er} janvier 2014	Non

12 par rapport aux entreprises d'investissement	(UE n°1174/2013)		
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n°1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n°1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants doivent reconnaître les actifs et les passifs au prorata de leurs droits et obligations. A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2014.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de la Caisse Régionale et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futur, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Informations significatives du semestre

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2014 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11.

2.1. Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse Régionale du Languedoc ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par la Caisse Régionale du Languedoc s'élève à 623,2 millions d'euros au titre des CCI/CCA et à 390 millions d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 60,5 millions d'euros pour la Caisse Régionale du Languedoc.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse Régionale du Languedoc couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 1 013,2 millions d'euros.

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 342,1 millions d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse Régionale du Languedoc supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 1 013 millions d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par la Caisse Régionale du Languedoc à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte à l'échéance, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

Gestion du risque crédit

Au cours du 1er semestre 2014, en cohérence avec les études du Contrôle Central des Risques, une nouvelle filière, les pharmacies, présentant un risque dans un secteur en mutation, a été prise en compte dans les encours de provision « Filières ».

Au 30 juin 2014, le montant de l'encours de provision de cette filière est de 13,5 M€.

Relations internes au Groupe

Au 30 juin 2014, la Caisse Régionale a comptabilisé une amélioration de juste valeur de ses titres dans la SACAM International pour 1,3 M€ (impact positif en réserves), traduisant l'évolution de la valeur unitaire des titres de 8,75 euros à 9,29 euros.

Impact 2014 des nouvelles mesures fiscales

A compter du 1^{er} janvier 2014, le taux du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) s'établit à 6% des rémunérations versées au cours de l'année.

Pour la Caisse régionale, le Crédit d'impôt comptabilisé au 30 juin 2014 s'élève à 1,9 M€; il a été comptabilisé en déduction des charges de personnel.

2.2. Ecarts d'acquisition

Néant

2.3. Parties liées

- La Caisse Régionale du Languedoc compte 105 Caisses locales.

Les Caisses locales détiennent 12 774 043 parts sociales de la Caisse Régionale du Languedoc pour un montant de 127 740K€.

Elles détiennent 88 579K€ de bons de Caisse Régionale au 30 juin 2014.

- La Caisse Régionale détient un fonds dédié au 30 juin 2014 : Force Languedoc

Le fonds Force Languedoc est implanté en France, consolidé selon la méthode de l'intégration globale, contrôlé à 100% par la Caisse Régionale qui détient 99.97% d'intérêts.

- La Caisse Régionale détient 2 954 parts du fond dédié pour un montant de 40 866 milliers d'euros au 30 juin 2014.

- En dehors des avantages au personnel et autre élément de rémunération et à l'exclusion d'éventuelles opérations de crédits conclues à des conditions de marché ou aux conditions offertes à l'ensemble du personnel de la Caisse régionale, aucune transaction n'a eu lieu entre les entités du groupe Caisse Régionale du Languedoc et les dirigeants de la Caisse régionale.

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 387	3 736	1 993
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 044	46 380	23 873
Sur opérations avec la clientèle	293 728	638 074	315 290
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	7 982	6 351	824
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 530	17 732	8 612
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	64 528	139 835	71 822
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	403 199	852 108	422 414
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 214	-3 405	-1 792
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-105 555	-226 935	-116 021
Sur opérations avec la clientèle	-40 021	-97 363	-41 318
Sur dettes représentées par un titre	-23	-49	-32
Sur dettes subordonnées		-178	-90
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-90 286	-185 115	-93 903
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	0	-36	-5
Charges d'intérêts	-237 099	-513 081	-253 161

(1) dont 17102 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 70709000 et 70519000) au 30 juin 2014 contre 31 376 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 15 895 milliers d'euros au 30 juin 2013.

(2) dont 733 milliers d'euros au 30 juin 2014 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 1 675 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 830 milliers d'euros au 30 juin 2013.

3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2014			31/12/2013			30/06/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	166	-2	164	301	-122	179	172	-3	169
Sur opérations internes au Crédit Agricole	11 114	-11 454	-340	27 201	-18 857	8 344	13 754	-8 133	5 621
Sur opérations avec la clientèle	40 015	-758	39 257	80 443	-2 063	78 380	39 216	-1 242	37 974
Sur opérations sur titres		-18	-18		-38	-38		-20	-20
Sur opérations de change	92		92	181		181	88		88
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	380	-31	349	482	-66	416	158	-14	144
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	82 927	-7 776	75 151	178 400	-15 792	162 608	90 160	-7 111	83 049
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 961	-40	1 921	4 215	-64	4 151	2 113	-34	2 079
Produits nets des commissions	136 655	-20 079	116 576	291 223	-37 002	254 221	145 661	-16 557	129 104

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dividendes reçus			
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-729	265	382
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	0	31	31
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	334	606	298
Résultat de la comptabilité de couverture	0	0	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-395	902	711

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	8 043	-8 043	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 580	-3 463	1 117
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	3 463	-4 580	-1 117
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 799 211	-1 799 211	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	937 507	-861 704	75 803
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	861 704	-937 507	-75 803
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 807 254	-1 807 254	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	8 518	-8 518	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 463	-5 055	-1 592
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	5 055	-3 463	1 592
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 897 119	-1 897 119	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	928 313	-968 806	-40 493
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	968 806	-928 313	40 493
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 905 637	-1 905 637	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	8 951	-8 951	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 896	-5 055	-1 159
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	5 055	-3 896	1 159
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	2 009 152	-2 009 152	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	989 397	-1 019 755	-30 358
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 019 755	-989 397	30 358
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	2 018 103	-2 018 103	0

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dividendes reçus	23 032	2 971	2 636
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	9 733	14 511	14 538
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-345	-1 447	-1 330
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	32 420	16 035	15 844

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8

3.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-94	-518	-260
Autres produits (charges) nets	401	984	745
Produits (charges) des autres activités	307	466	485

3.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Charges de personnel	-93 236	-180 260	-90 699
Impôts et taxes	-8 110	-15 486	-7 585
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-38 937	-88 506	-42 295
Charges générales d'exploitation	-140 283	-284 252	-140 579

Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Salaires et traitements (1) (2)	-47 908	-90 722	-45 998
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 320	-9 828	-4 366
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		-2 517	
Autres charges sociales	-18 697	-36 964	-18 665
Intéressement et participation	-14 144	-23 552	-13 277
Impôts et taxes sur rémunération	-8 167	-16 677	-8 393
Total Charges de personnel	-93 236	-180 260	-90 699

(1) dont indemnités liées à la retraite pour 350 milliers d'euros au 30/06/2014 contre 761 milliers d'euros au 31/12/2013 et contre 558 milliers d'euro au 30/06/2013.

(2) dont médailles du travail pour 44 milliers d'euros au 30/06/2014 contre 103 milliers d'euros au 31/12/2013 et contre 42 milliers d'euros au 30/06/2013.

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dotations aux amortissements	-3 448	-8 156	-3 625
- immobilisations corporelles	-3 446	-8 121	-3 597
- immobilisations incorporelles	-2	-35	-28
Dotations aux dépréciations	0	-271	0
- immobilisations corporelles		-1	
- immobilisations incorporelles		-270	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-3 448	-8 427	-3 625

3.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-106 186	-206 356	-90 491
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	-99 731	-194 880	-80 452
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	-1		
Engagements par signature	-269	-3 250	-2 953
Risques et charges	-6 185	-8 226	-7 086
Reprises de provisions et de dépréciations	75 401	134 845	55 244
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	69 629	126 453	50 423
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs		6	
Engagements par signature	196	1 244	875
Risques et charges	5 576	7 142	3 946
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-30 785	-71 511	-35 247
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-249	-934	-588
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 701	2 384	1 230
Décotes sur crédits restructurés	-69	-79	-47
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
Coût du risque	-29 402	-70 140	-34 652

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	129	567	570
Plus-values de cession	167	574	574
Moins-values de cession	-38	-7	-4
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	129	567	570

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Charge d'impôt courant	-39 374	-94 336	-52 213
Charge d'impôt différé	-2 141	4 043	5 524
Charge d'impôt de la période	-41 515	-90 293	-46 689

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2014

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	142 004	38%	53 962
Effet des différences permanentes			-9 760
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 217
Effet de l'imposition à taux réduit			-25
Effet des autres éléments			-3 878
Taux et charge effectifs d'impôt		29,24%	41 515

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2014.

Au 31 décembre 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats	248 399	38%	94 392
Effet des différences permanentes			-1 658
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2
Effet de l'imposition à taux réduit			-33
Effet des autres éléments			-2 410
Taux et charge effectifs d'impôt		36,35%	90 293

Au 30 juin 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	137 111	36,10%	49 497
Effet des différences permanentes			-1 265
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-201
Effet de l'imposition à taux réduit			444
Effet des autres éléments			-1 786
Taux et charge effectifs d'impôt		34,05%	46 689

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-13 175	-17 388	-16 351
Ecart de réévaluation de la période	-3 442	-2 876	-1 812
Transfert en résultat	-9 733	-14 512	-14 539
Autres reclassifications			0
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	381	1 730	1 796
Ecart de réévaluation de la période	381	1 730	1 796
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			0
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-5 090	5 150	4 938
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-7 704	-10 508	-9 617
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 042	162	0
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	704	-56	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 338	106	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-9 042	-10 402	-9 617
Dont part Groupe	-9 042	-10 402	-9 617
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/06/2014				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	0		0		0		0		0		0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-13 175	5 221	-7 954		4 163		4 163		-17 338	5 746	-11 592	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	381	-131	250		-1 349		-1 349		1 730	-596	1 134	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0		0		0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	-12 794	5 090	-7 704	0	2 814	0	2 814	0	-15 608	5 150	-10 458	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-12 794	5 090	-7 704	0	2 814	0	2 814	0	-15 608	5 150	-10 458	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 042	704	-1 338		-2 204		-2 204		162	-56	106	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-2 042	704	-1 338	0	-2 204	0	-2 204	0	162	-56	106	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-2 042	704	-1 338	0	-2 204	0	-2 204	0	162	-56	106	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-14 836	5 794	-9 042	0	610	0	610	0	-15 446	5 094	-10 352	0

(en milliers d'euros)	31/12/2013 Retraité				Variation				01/01/2013 Retraité			
	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	0		0		2	0	2		2		2	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-17 338	5 746	-11 592		36 372	-11 748	24 624		19 034	-6 002	13 032	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 730	-596	1 134		-3 224	1 110	-2 114		-1 494	514	-980	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	-15 608	5 150	-10 458	0	33 150	-10 638	22 512	0	17 542	-5 488	12 054	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-15 608	5 150	-10 458	0	33 150	-10 638	22 512	0	17 542	-5 488	12 054	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	162	-56	106		-4 304	56	-4 248		-4 142		-4 142	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	162	-56	106	0	-4 304	56	-4 248	0	-4 142	0	-4 142	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	162	-56	106	0	-4 304	56	-4 248	0	-4 142	0	-4 142	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-15 446	5 094	-10 352	0	28 846	-10 582	18 264	0	13 400	-5 488	7 912	0

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

L'information financière fournie dans les reportings internes de la Caisse Régionale concerne l'activité bancaire dans son intégralité.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 433	13 531
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	21 433	13 531

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	1	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable	1	
Instruments dérivés	21 432	13 531
Valeur au bilan	21 433	13 531

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	0	0

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	24 611	16 283
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	24 611	16 283

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	24 611	16 283
Valeur au bilan	24 611	16 283

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant.

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

	30/06/2014			31/12/2013		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	118 036	17 079		117 222	16 963	
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 326	39 238	-1 069	162 097	54 165	-1 130
Actions et autres titres à revenu variable	5 089	651	-3	5 451	915	-7
Titres de participation non consolidés (2)	797 796	14 706	-1 460	795 357	12 844	-1 433
Total des titres disponibles à la vente	1 091 247	71 674	-2 532	1 080 127	84 887	-2 570
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 091 247	71 674	-2 532	1 080 127	84 887	-2 570
Impôts		-20 091	369		-25 336	391
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		51 583	-2 163		59 551	-2 179

(1) Dont 37 811 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 675 984 milliers d'euros au 30 juin 2014 comme au 31 décembre 2013.

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	104 464	50 608
dont comptes ordinaires débiteurs sains	523	40 158
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	692	697
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	105 156	51 305
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	105 156	51 305
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	8 683	9 602
Comptes et avances à terme	1 038 158	816 774
Titres non cotés sur un marché actif	44 413	44 416
Prêts subordonnés		
Valeur brute	1 091 254	870 792
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 091 254	870 792
Valeur au bilan	1 196 410	922 097

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	38 734	38 634
Autres concours à la clientèle	16 672 728	16 771 209
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		22 250
Titres non cotés sur un marché actif	3 945	3 868
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	38 913	56 576
Comptes ordinaires débiteurs	187 356	190 715
Valeur brute	16 941 676	17 083 252
Dépréciations	-884 162	-877 157
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	16 057 514	16 206 095
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	16 057 514	16 206 095

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	30/06/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations générales	2 259 346	11 722	-9 952		2 249 394
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	105 155				105 155
Grandes entreprises	2 413 663	152 170	-130 954	-74 814	2 207 895
Clientèle de détail	12 268 667	581 334	-470 263	-198 179	11 600 225
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	17 046 831	745 226	-611 169	-272 993	16 162 669

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 17 362 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2013 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations-générales (2)	2 361 787	11 761	9 595		2 352 192
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	922 097				922 097
Grandes entreprises	2 419 898	144 447	135 413	70 694	2 213 791
Clientèle de détail	12 301 567	571 360	451 864	209 591	11 640 112
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	18 005 349	727 568	596 872	280 285	17 128 192

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 19 441 milliers d'euros

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

5.4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Néant

5.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	877 157		112 842	105 835	2		884 162
dont dépréciations collectives	280 285		16 263	23 553	2		272 993
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	37 465		345			-1	37 811
Autres actifs financiers	33		1				34
Total Dépréciations des actifs financiers	914 655	0	113 188	105 835	2	-1	922 007

(en milliers d'euros)	01/01/2013 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2013
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	835 935		94 593	78 453			852 075
dont dépréciations collectives	272 163		4 106	815			275 454
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	36 019		1 330				37 349
Autres actifs financiers	39						39
Total Dépréciations des actifs financiers	871 993	0	95 923	78 453	0	0	889 463

5.6. Exposition au risque souverain :

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

30/06/2014	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couvertures
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique								
Espagne								
France		118 036		565 672				
Grèce								
Irlande								
Italie								
Japon								
Portugal								
Etats Unis								
Total	0	118 036	0	565 672	0	0	0	

31/12/2013	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couvertures
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique								
Espagne								
France		117 222		497 280				
Grèce								
Irlande								
Italie								
Japon								
Portugal								
Etats Unis								
Total	0	117 222	0	497 280	0	0	0	

5.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	30 373	2 142
dont comptes ordinaires créditeurs	29 104	4
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	30 373	2 142
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	39 654	147 348
Comptes et avances à terme	11 118 158	10 770 786
Total	11 157 812	10 918 134
Valeur au bilan	11 188 185	10 920 276

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	3 108 987	3 090 718
Comptes d'épargne à régime spécial	52 624	46 850
Autres dettes envers la clientèle	2 369 613	2 472 768
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	5 531 224	5 610 336

5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	2 192	1
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	2 192	1
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5	5
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	5	5

5.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

30/06/2014	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	489 123		489 123	456 217	11 960	20 946
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	489 123	0	489 123	456 217	11 960	20 946

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	368 104		368 104	355 278		12 826
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	368 104	0	368 104	355 278	0	12 826

Compensation – Passifs financiers

30/06/2014		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>		(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(c)-(d)
Dérivés	759 157		759 157	456 217	122 898	180 042
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	759 157	0	759 157	456 217	122 898	180 042

31/12/2013		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>		(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(c)-(d)
Dérivés	532 342		532 342	355 278	76 176	100 888
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	532 342	0	532 342	355 278	76 176	100 888

5.10. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2014
Valeur brute	12 711			-34		739	13 416
Amortissements et dépréciations	-5 012		-269	34		-418	-5 665
Valeur au bilan (1)	7 699	0	-269	0	0	321	7 751

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	12 711						12 711
Amortissements et dépréciations	-4 494		-518				-5 012
Valeur au bilan (1)	8 217	0	-518	0	0	0	7 699

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 13 645 milliers d'euros au 30 juin 2014 contre 13 226 milliers d'euros au 31 décembre 2013. et 12 711 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 30/06/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	13 645		13 645	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	13 645	0	13 645	0

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	13 226		13 226	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	13 226	0	13 226	0

5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2014
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	243 711		6 118	-1 143		-737	247 949
Amortissements et dépréciations (1)	-198 961		-3 446	307		416	-201 684
Valeur au bilan	44 750	0	2 672	-836	0	-321	46 265
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	77179		222	-38			77 363
Amortissements et dépréciations	-72716		-2				-72 718
Valeur au bilan	4463	0	220	-38	0	0	4 645

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	237 389		17 553	-11 231			243 711
Amortissements et dépréciations (1)	-192 854		-8 121	2 014			-198 961
Valeur au bilan	44 535	0	9 432	-9 217	0	0	44 750
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	77165		14				77 179
Amortissements et dépréciations	-72410		-305				-72 716
Valeur au bilan	4755	0	-291	0	0	0	4 463

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

5.12. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
Risques sur les produits épargne logement	10 245		656		-477			10 424
Risques d'exécution des engagements par signature	8 643		269	-1 012	-196	-1		7 703
Risques opérationnels	35 909		176		-270	-1		35 814
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 193		1 569				2 043	6 805
Litiges divers	33 267		6 220	-104	-5 306	1		34 078
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques (2)	15 833		2 128	-4 138	-447			13 376
Total	107 090	0	11 018	-5 254	-6 696	-1	2 043	108 200

(1) dont 2 933 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail, et dont 3 872 milliers d'euros au titre de la provision pour retraite.

(2) dont 12 693 milliers d'euros au titre de la provision pour lissage des DAT à taux progressifs.

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	7 531		4 803		-2 090	1		10 245
Risques d'exécution des engagements par signature	7 027		3 250	-390	-1 244			8 643
Risques opérationnels	35 902		449		-442			35 909
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 572		2 933		-2 857		-455	3 193
Litiges divers	33 816		8 331	-1 355	-7 525			33 267
Participations	16 625							16 625
Restructurations								0
Autres risques (2)			19 427	-3 635	-16 584			-792
Total	104 473	0	39 193	-5 380	-30 742	1	-455	107 090

(1) dont 2 933 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) dont 14 727 milliers d'euros au titre de la provision pour lissage des DAT à taux progressifs.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	644 555	562 869
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	639 214	583 411
Ancienneté de plus de 10 ans	975 650	997 304
Total plans d'épargne-logement	2 259 419	2 143 584
Total comptes épargne-logement	324 381	330 081
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 583 800	2 473 665

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2014 pour les données au 30 juin 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013, et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	12 854	14 856
Comptes épargne-logement :	32 108	35 697
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	44 962	50 553

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	106
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 999	2 161
Ancienneté de plus de 10 ans	8 425	7 978
Total plans d'épargne-logement	10 424	10 245
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	10 424	10 245

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

5.13. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres en euros	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	2 167 124	10,81	0
Dont part du Public	2 113 306	10,54	
Dont part Crédit Agricole S.A.			
Dont part Auto-détenue	53 818	0,27	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	5 105 397	25,47	0
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	5 105 397	25,47	
Parts sociales	12 774 184	63,72	100
Dont 105 Caisses Locales	12 774 043	63,72	97,52
Dont 28 administrateurs de la CR	140	0,00	2,39
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00	0,09
Total	40 093 410	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant du capital est de 230 672 milliers d'euros.

➤ Dividendes

Dividendes

Pour les Caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2010	2,53	2,53	0,33
2011	2,61	2,61	0,33
2012	2,46	2,46	0,28
2013	2,34	2,34	0,24

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 20 484 milliers d'euros en 2014.

6. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 559 939	1 734 117
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	68 045	212 086
. Engagements en faveur de la clientèle	1 491 894	1 522 031
Ouverture de crédits confirmés	783 419	898 559
- Ouverture de crédits documentaires	12 927	7 743
- Autres ouvertures de crédits confirmés	770 492	890 816
Autres engagements en faveur de la clientèle	708 475	623 472
Engagements de garantie	1 508 646	1 071 992
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 013 300	623 230
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	22	
Autres garanties (1)	1 013 278	623 230
. Engagements d'ordre de la clientèle	495 346	448 762
Cautions immobilières	155 489	87 902
Autres garanties d'ordre de la clientèle	339 857	360 860
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 364 000	1 584 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 364 000	1 584 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 191 976	4 148 220
. Engagements reçus d'établissements de crédit	190 102	182 530
. Engagements reçus de la clientèle	4 001 874	3 965 690
Garanties reçues des administrations publiques et	631 926	621 730
Autres garanties reçues	3 369 948	3 343 960

(1) Dont 1 013 millions d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 623 millions d'euros.]

Instrument financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (1) (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	5 545 983	6 801 103
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 545 983	6 801 103
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 342.1 millions d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 210.1 millions d'euros.

Créances apportées en garantie :

Au cours du premier semestre 2014, la Caisse Régionale a apporté 5 546 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 801 milliers d'euros au 31 décembre 2013. La Caisse Régionale conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale a apporté :

- 3 083M€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 4 145M€ au 31 décembre 2013;
- 229M€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 349M€ au 31 décembre 2013 ;
- 837M€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 818 M€ au 31 décembre 2013 ;
- 1 397M€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 489M€ au 31 décembre 2013.

7. Reclassements d'instruments financiers

- **Principes retenus par le groupe**

Les reclassements hors de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction ou hors de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par la Caisse Régionale**

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale n'a pas opéré au 30 juin 2014 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur au 30 juin 2014	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	17 998 962	0	1 376 877	16 622 085
Créances sur les établissements de crédit	1 190 278	0	1 190 278	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	9 203		9 203	
Comptes et prêts à terme	1 135 983		1 135 983	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	45 092		45 092	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	16 808 684	0	186 599	16 622 085
Créances commerciales	38 725			38 725
Autres concours à la clientèle	16 540 683			16 540 683
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés				
Titres non cotés sur un marché actif	4 090			4 090
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	38 587			38 587
Comptes ordinaires débiteurs	186 599		186 599	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	866 369	866 369	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	620 832	620 832		
Obligations et autres titres à revenu fixe	245 537	245 537		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 865 331	866 369	1 376 877	16 622 085

	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	18 028 536	0	1 309 394	16 719 142
Créances sur les établissements de crédit	1 075 332	0	1 075 332	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	59 544		59 544	
Comptes et prêts à terme	970 696		970 696	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	45 092		45 092	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	16 953 204	0	234 062	16 719 142
Créances commerciales	38 625			38 625
Autres concours à la clientèle	16 642 247			16 642 247
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	22 250		22 250	
Titres non cotés sur un marché actif	3 840		3 840	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	56 276		18 006	38 270
Comptes ordinaires débiteurs	189 966		189 966	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	803 197	0
Effets publics et valeurs assimilées			542 564	
Obligations et autres titres à revenu fixe			260 633	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 028 536	0	2 112 591	16 719 142

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Juste valeur au 30 juin 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	11 554 744	0	11 554 744	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	68 811		68 811	
Comptes et emprunts à terme	11 485 933		11 485 933	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	5 460 661	0	5 408 037	52 624
Comptes ordinaires créditeurs	3 108 942		3 108 942	
Comptes d'épargne à régime spécial	52 624			52 624
Autres dettes envers la clientèle	2 299 095		2 299 095	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	2 190		2 190	
Dettes subordonnées	5		5	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 017 600	0	16 964 976	52 624

	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	11 212 780	0	11 212 780	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ			147 345	
Comptes et emprunts à terme			11 065 435	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	5 532 566	0	5 532 566	0
Comptes ordinaires créditeurs			3 090 673	
Comptes d'épargne à régime spécial			46 850	
Autres dettes envers la clientèle			2 395 043	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées	5		5	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 745 351	0	16 745 351	0

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 433	0	21 433	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	1	0	1	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	1		1	
Instruments dérivés	21 432		21 432	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 091 247	45	415 218	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	118 036		118 036	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	170 326	45	170 281	
Créances disponibles à la vente	802 885		126 901	
Instruments dérivés de couverture	467 691		467 691	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 580 371	45	904 342	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 675 984 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 531	12	13 519	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	13 531	12	13 519	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 080 127	49	404 094	0
Effets publics et valeurs assimilées	117 222		117 222	
Obligations et autres titres à revenu fixe	162 097	49	162 048	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	800 808		124 824	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	354 573		354 573	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 448 231	61	772 186	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 675 984 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 30/06/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	24 611	0	24 611	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	24 611		24 611	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	734 546		734 546	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	759 157	0	759 157	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 283	243	16 040	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	16 283	243	16 040	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	516 059		516 059	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	532 342	243	532 099	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

- **Changements de modèles de valorisation**

Néant

- **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Néant

- **Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

Néant

- **Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine**

Néant

9. *Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) ou autres événements*

Les évolutions comptables figurant dans la note 1 du rapport sur les principes et méthodes applicables dans le groupe.

La mise en œuvre de normes IFRS 10 et 11 n'a pas eu d'impact sur les comptes de la Caisse Régionale.

10. *Événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire*

Néant

11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2014

Périmètre de consolidation	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle (2)	Méthode de consolidation au 30 juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
				30/06/2014	31/12/2013	30/06/2014	31/12/2013
Caisse Régionale du Languedoc	France	Mère	Mère	100	100	100	100
Caisses Locales	France	Filiale	Globale	100	100	100	100
Force Languedoc	France	Filiale	Globale	100	100	99,97%	98,65
...							



Maurin, le 23 juillet 2014

Déclaration des personnes physiques

Nous soussignés, Jacques BOYER, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc et Véronique FLACHAIRE, Directrice Générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc, attestons, qu'à notre connaissance, les comptes au 30 juin 2014 sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des Informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à savoir les événements Importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et leurs incidences sur les comptes semestriels, les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ainsi que les principales transactions entre les parties liées.

Véronique FLACHAIRE

La Directrice Générale

Jacques BOYER

Le Président du Conseil d'Administration

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Languedoc**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

IFEC
82 bis, rue de Paris
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Boulogne-Billancourt et Toulouse, le 31 juillet 2014

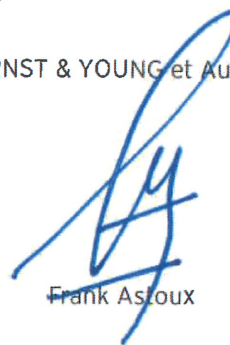
Les Commissaires aux Comptes

IFEC



Michel Galaine

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux